



recompense pour une aide

Par **Love543**, le **19/07/2020** à **22:59**

Bonsoir,

Le notaire qui s'occupe de la succession de maman refuse de prendre en considération le fait que j'ai aidé maman 24h/24h et 7j/7(courses,repas.ménages,insomnies...et les travaux de la maison)sur plus d'1 an(car sa maladie d'Alzheimer commençait à être plus présente),ainsi que le fait que ma soeur profite de l'appartement secondaire de maman depuis plus de 10ans contrairement à moi.

Ne peut il vraiment pas me privilégier un petit peu par rapport à la répartition de l'héritage,s'il vous plaît ?

En vous remerciant par avance de votre réponse.

Cordialement.